



**MUNICIPALITÉ**

**DE Saint-Valère**

**Briller par son audace**

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Le 10 janvier 2023

Extrait du Procès-Verbal  
Résolution 328-2022

Province de Québec  
MRC Athabaska  
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 20 h à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc, Saint-Valère Québec

Sont présents:	Monsieur Guy Dupuis	siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	siège 2
	Monsieur Éric Morissette	siège 3
	Madame Nadia Hébert	siège 4
	Madame Joséane Turgeon	siège 5
	Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Carole Pigeon

**SERVICE PROFESSIONNEL D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION MUNICIPAL DU QUÉBEC (UMQ)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités de la MRC d'Arthabaska intéressées un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère désire se joindre à ce regroupement;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

En conséquence

Il est proposé par madame Nadia Hébert

Appuyé par monsieur Jacques Pepin

Et résolu

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère s'engage à fournir à l'UMQ dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offre ;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Copie conforme.

Donné à Saint-Valère, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

Carole Pigeon

Directrice générale et  
greffière-trésorière

